

Washington frappe une entreprise française d'une amende pour contravention du blocus de Cuba



Washington, 24 février (PL/RHC).- Le Département du Trésor des États-Unis a frappé l'entreprise française CGG services d'une amende pour contravention des clauses du blocus de Cuba.

L'Office pour le Contrôle des Actifs étrangers, (OFAC pour son sigle en anglais) relevant du Département du Trésor signale dans un rapport que CGG services et plusieurs de ses subsidiaries ont fourni des services, des pièces détachées et des équipements d'origine étasunienne pour l'exploration de gisements de gaz et de pétrole à des bateaux qui réalisaient des opérations dans les eaux territoriales de Cuba en 2010 et 2011.

Le rapport ajoute que la filiale vénézuélienne de la succursale de CGG services aux États-Unis a réalisé cinq transactions liées au traitement de l'information pour la recherche sismique. Cette recherche était menée, signale le rapport, par une institution cubaine dans la Zone économique exclusive de Cuba.

Le rapport signale d'autre part que les transactions réalisées par l'entreprise française ont occasionné un dommage important aux objectifs du programme de sanctions car elle a fourni un bénéfice économique substantiel à Cuba.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/85207-washington-frappe-une-entreprise-francaise-dune-amende-pour-contravention-du-blocus-de-cuba>



Radio Habana Cuba